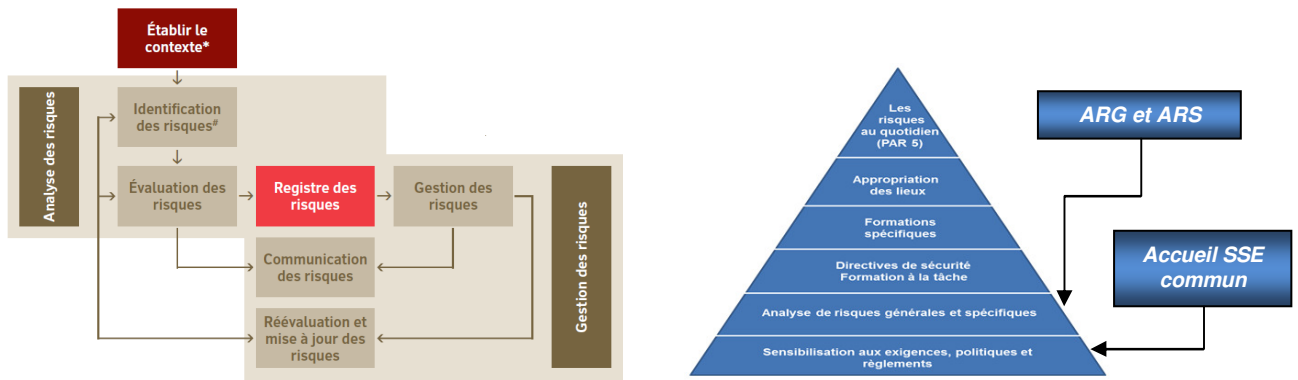


<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Système de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille citerne</b>	Page 1 sur 10

## 1. INTRODUCTION

L'analyse de risque général (ARG) et la directive SSE sont des documents utilisés dans la gestion du risque SSE chez Rio Tinto. Cette analyse, issue des registres de risque, est utile à identifier et quantifier les risques présents afin d'y apporter l'encadrement nécessaire (priorité et intensité selon l'ampleur du risque). La gestion du risque communiquera les moyens de contrôles, incluant les formations requises.

En conséquence, ce document est intégré à la gestion du risque en complémentarité avec l'accueil SSE régionale et les analyses de risques spécifiques (ARS) dans les usines.



Finalement, cette ARG (analyse de risque générale) par famille d'activité et comprenant la directive de sécurité est valide pour 3 ans et est jumelée à votre accueil SSE RT Saguenay-Lac-Saint-Jean. Advenant des changements et selon l'ampleur de ceux-ci, ils vous seront communiqué généralement à l'occasion du lancement des travaux ou par toute autre gestion de changement appropriée, incluant l'évaluation des risque avant la tâche (PAR 5).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille citerne</b>	Page 2 sur 10

## 2. DIRECTIVES GÉNÉRALES

### Plan de Mesures d'Urgence (PMU)

L'entrepreneur doit s'informer :

- des différents types d'alarme en présence, de l'identification du point de rassemblement et des sorties de secours;
- des méthodes de recensement des travailleurs du jour;
- de la localisation de la douche d'urgence et de la douche oculaire la plus proche;
- de l'identification des secouristes au chantier.

### ÉCHAFAUDAGE

Lire et respecter les spécifications de l'étiquette.

- **VERTE – Prêt à utiliser** : échafaudage sécuritaire et conforme.
- **JAUNE – Mise en garde** : échafaudage portant la mention : « ATTENTION : risque éventuel ou inhabituel » ou toute autre indication similaire, doit être utilisée pour indiquer qu'un échafaudage pourrait poser un risque pour les utilisateurs.
- **ROUGE – Ne pas utiliser** : échafaudage qui n'est pas sécuritaire. Son accès est autorisé seulement aux personnes attitrées au montage et démontage de l'échafaudage.
- **ABSENCE d'étiquette – Ne pas utiliser** : considérer l'échafaudage comme non sécuritaire. Bloquer l'accès à l'échafaudage et contacter l'entrepreneur pour corriger la situation.

### ÉQUIPEMENTS LOURDS

Le carnet de bord doit être disponible en tout temps.

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

« L'entreprise doit valider avec le gestionnaire des matières résiduelles de l'usine pour la disposition ou la valorisation des résidus ».

### PROTECTION DES MAINS

- EPP – Port des gants en bon état, appropriés pour la tâche à réaliser.
- Partage de la méthode de travail ou manutention.
- Précautions particulières (outils de coupe) – Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Éviter de mettre les mains dans la ligne de tir pour éviter les risques suivants : écrasement, éraflure, coupure, coincement. Attention aux risques de brûlures (produits chimiques ou métal chaud).

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille citerne</b>	Page 3 sur 10

## STATIONNEMENT

S'assurer que tout véhicule stationné ne peut se déplacer même si la transmission est au neutre et les freins enlevés.

## 3. EXIGENCES

### SUR LE CHANTIER

- Tous les employés doivent réaliser un PAR 5 en début de quart ou lorsque les conditions changent pour identifier les dangers pendant les travaux et mettre en place les mesures correctives.
- Réaliser des interactions afin de s'assurer que l'employé ait identifié les risques auxquels il est exposé et qu'il a mis en place les contrôles appropriés.
- Les rencontres d'équipes et la communication efficace en SSE sont essentielles à l'amélioration durable en SSE et aident à développer une culture d'interdépendance. La façon de communiquer avant, pendant et après ces rencontres, contribue à faire des rencontres utiles à tous.
- Fournir des méthodes de travail pour approbation lorsque les tâches comportent des risques.

### FORMATION

3GX043	Accueil régional	Obligatoire pour tous	Référence: Grille de formation des requis pour les entrepreneurs SR-GUI-06-03
	Attestation de lecture de l'ARG		
3R2010	SIMDUT		
3R5377	Par 5		
3R5257	Protection contre les chutes (harnais)	Selon les tâches à effectuer	

L'entrepreneur devra être en mesure de démontrer en tout temps la validité des formations de tous ses travailleurs (Cognibox) et de fournir une liste sur demande.

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille citerne</b>	Page 4 sur 10

### PRODUITS UTILISÉS

L'entrepreneur devra fournir une liste des produits utilisés sur le site pour approbation accompagnée des fiches signalétiques.

### PERMIS

L'entrepreneur devra obtenir une autorisation de circuler avant chaque travail.

### OUTILS/ÉQUIPEMENTS

Tous les outils/équipements devront être inspectés. Utiliser de la bonne façon l'outil approprié pour la tâche. Ne pas tolérer d'équipement défectueux.

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Citerne</b>	Page 5 sur 10

#### 4. ANALYSE DE RISQUE

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Environnement	<b>2. Déchet</b>	Huile	E5	Pollution, dégradation de l'environnement (fuite)	Trousse contre déversement, PMU (déclaration obligatoire à la sûreté et responsable des travaux, endiguer la fuite, enquête)	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>3. Éclairage</b>	Éblouissement		Contre-jour dans la station de déchargement, effet tunnel, Collision, Frappé Par, frappé contre	Entrer d'avant dans la station (nez camion face à l'Est), conduite lentement Phares 4 Clignotants Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie klaxon, respect règles de circulation,	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>3. Éclairage</b>	Niveau faible		Collision, frappé par, frappé contre, effet tunnel	Phares 4 Clignotants, Arrêt obligatoire lors d'entrée et sortie, klaxon, respect règles de circulation, signaleur RT (NMA)	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	A l'état mouillé/ glissant / lisse		Chute de même niveau – glisser.	ÉPP, PAR 5, Interaction de sécurité, panneau de délimitation, surface déneigée	3- Sérieux	D-Improbable	Modéré
Régional	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	Objet fixe		Frapper contre	ÉPP, PAR 5	1- Mineur	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	Piétons	C3	Être heurté par un véhicule	Utiliser la zone piétonnière pour traverser rue, ÉPP, signalisation, vu et être vu, limite de vitesse, lors de l'utilisation d'une zone de contingence, Utiliser des cônes pour délimiter la zone autour du camion à distance sécuritaire + sur le trottoir pour le tuyau	3- Sérieux	D-Improbable	Modéré
Régional	Sécurité	<b>5. Environnement de travail</b>	Coactivité		Frappé par, frappé contre	Délimitation de zone (rubans, cônes), PAR 5 Permis de travail à aller chercher autorisation de travail à la salle de contrôle de UTLE, Ce référer à la procédure du secteur concernant la coactivité piétons/ véhicules aux aires de chargement et de déchargement	3- Sérieux	E- Rare	Modéré
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Actions de mouvements répétitifs	B3	LMS mouvements répétitifs	Pauses régulières, alternance du travail, formation, position et ergonomie du travail	2- Moyen	D-Improbable	Faible

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Citerne</b>	Page 6 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Flexion/torsion	B3	LMS postures contraignantes	ÉPP, méthode de travail, PAR 5, outils manuels ex; Utilisation d'outil pour soulever couvercle	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Manipulation de charge	B3	LMS en soulevant une charge	Respect de la limite de charge (50lbs), ÉPI, Inspection avant utilisation, PAR 5, bonne méthode pour guider une charge (ne pas mettre les mains directement sur la charge en mouvement), pousser la charge, méthode de travail	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Santé	<b>6. Ergonomie</b>	Pousser et tirer	B3	LMS, glisser, frapper contre et sur	Méthode de travail, espace de déplacement suffisant et déterminé	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>6. Ergonomie</b>	Utilisation d'outils à main	B3	Écrasement, lacérations, éraflures	PAR5, notion ligne de tir, MAT	1- Mineur	C- Possible	Faible
Régional	Sécurité	<b>7. Conditions climatiques particulières</b>	Glace		Chute de même niveau, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	Abrasif, déglçage, ÉPI en bon état (crampons), respect des règles de circulation (signalisation, limites de vitesses, ceinture de sécurité, vu et être vu)	3- Sérieux	C- Possible	Élevé
Régional	Sécurité	<b>7. Conditions climatiques particulières</b>	Neige		Chute de même niveau, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	PAR5, s'assurer d'être déneigé, contacter la salle de contrôle	3- Sérieux	D-Improbable	Modéré
Régional	Sécurité	<b>7. Conditions climatiques particulières</b>	Tempête		Chute de même niveau, blessures (piéton), frappé par, frappé contre (véhicule)	Par5, s'assurer d'être déneigé, contacter la salle de contrôle, Délimitation lors du déchargement à une station de contingence, Utilisation des feux clignotants sur véhicule.	2- Moyen	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>7. Conditions climatiques particulières</b>	Vent		Projectiles ou poussières dans les yeux	Port des monoques en tout temps lors du déchargement	1- Mineur	D-Improbable	Faible
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Chute de même niveau	C4	Glissade, trébuchage causés par un plancher inégal, ouverture	Identifier les zones à risques, mettre des marqueurs (cônes), plancher propre et éclairage	2- Moyen	D-Improbable	Faible

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Citerne</b>	Page 7 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Chute de hauteur	C4	Chute de niveau différent	Utilisation d'une échelle sur camion, trois points d'appui, port d'un dispositif antichute, formations TH	3- Sérieux	D-Improbable	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	<b>8. Gravité</b>	Stabilité de la pente	C6	Camion en mouvement	Stationnement fondamental (frein à main, Mettre les cales de roues,) lors du déchargement ou de la circulation autour du camion	3- Sérieux	E- Rare	<b>Modéré</b>
Régional	Sécurité	<b>9. Mécanique</b>	Énergie accumulée		Résiduel dans la ligne de déchargement (chaux ou air sous pression), Percement boyaux et projection matières	Bien drainer avant de se déconnecter, MAT, audit d'application Inspection visuelle des boyaux avant utilisation	2- Moyen	C- Possible	<b>Modéré</b>
Régional	Santé	<b>9. Mécanique</b>	Équipement mobile		frappé par et frappé contre renversement	EPP, utiliser les zones piétonnières, bandes réfléchissantes ou port gilet visibilité élevée	2- Moyen	D-Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>9. Mécanique</b>	Points de pincement		Coincement des doigts, fracture, foulure, écrasement, amputation	PAR5, notion de ligne de tir, EPP, protocole applicable, méthode de travail Délimiter ses aires de circulation à l'aide de rubans, PBO de la zone de travail	2- Moyen	D-Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>11. Personnel / Comportement</b>	Abus d'alcool/de drogue	B7	Perte de vigilance	Règlement, PAR5, audit, interdépendance.	2- Moyen	E- Rare	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>11. Personnel / Comportement</b>	Fatigue		Perte de vigilance	Règlement, PAR5, audit, interdépendance.	2- Moyen	E- Rare	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>12. Pression</b>	Air (par ex. pneus)		Bris d'un pneu	VAPU (Vérification avant utilisation), EPP (port de la visière et monocoque), ne pas gonfler les pneus dans la station de déchargement,	2- Moyen	D-Improbable	<b>Faible</b>
Régional	Sécurité	<b>12. Pression</b>	Hydrostatique		Bris d'une conduite d'air (15lbs), coup bélier	VAPU (Vérification avant utilisation), EPP ne pas frapper sur une ligne, ne pas s'attacher sur une ligne,	2- Moyen	D-Improbable	<b>Faible</b>

<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Citerne</b>	Page 8 sur 10

LIEU DE TRAVAIL	CATÉGORIE	FAMILLE DE DANGERS RT	TYPE DE DANGERS	RÉF. STAND.	DESCRIPTION DES RISQUES	MOYENS DE CONTRÔLE	CONSÉ- QUENCE	PROBABI- LITÉ	MRO
Régional	Sécurité	<b>15. Son / Vibration</b>	Bruit (continu)	E6	Surdit�	Port des �PP (Double protecteurs auditifs: coquilles et bouchons) lors du d�chargement et en usine	1- Mineur	C- Possible	Faible
R�gional	Environnement	<b>16. Substances R�elles</b>	Carburant diesel	B4	Pollution	Avoir dans le v�hicule une trousse de r�cup�ration	3- S�rieux	D-Improbable	Mod�r�
R�gional	Environnement	<b>16. Substances R�elles</b>	Huiles	B4	Pollution	Avoir dans le v�hicule une trousse de r�cup�ration	2- Moyen	C- Possible	Mod�r�
R�gional	S�curit�	<b>19. V�hicules / transport</b>	�quipements lourds (Camion, chargeuse, niveleuse, pelle, etc.)	C3	Frapp� contre, frapp� par	Respect r�glementations circulation, vu et �tre vu, Bande r�fl�chissantes, formation, permis de conduire, V�rification avant utilisation (VAPU).Test stationnement fondamental stable (mettre au neutre et freins lib�r� - voir si camion bouge)	3- S�rieux	D-Improbable	Mod�r�
R�gional	S�curit�	<b>19. V�hicules / transport</b>	Trains	C3	Frapp� contre, frapp� par	Respect r�glement�s circulation, vu et �tre vu, Bande r�fl�chissantes, formation, signalisation, permis RS si n�cessaire	3- S�rieux	D-Improbable	Mod�r�
R�gional	S�curit�	<b>20. Autres</b>	frapp� par gla�on		Chute de gla�ons dans aires circulation	PAR5, respect des d�limitations et passage pi�tonniers, routes d'inspections par un tiers	3- S�rieux	D-Improbable	Mod�r�





<b>Gestion des Entrepreneurs Régionale</b>	<b>Systeme de gestion SSE [Q]</b>
<b>Titre : Analyse de risque général / Directive SSE</b>	GER-FOR-07-06-R00F
<b>Famille Citerne</b>	Page 10 sur 10

## 6. APPROBATION

Sylvain St-Gelais Coord SSE  
 Gestion entrepreneurs régionale – élément 7

\_\_\_\_\_  
**Titre / nom**

\_\_\_\_\_  
**Date**

## 7. RÉVISION

Version No	Description du changement	Impact SSE [Q]		Révisé par	Date
		Oui	Non		
R00F	Document initial - Gestion de changement. ARG-ARS (août 2015).doc	x		Comité de travail / SSTG	2015-09-09